



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-086

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2021-06-03-00001 - Arrêté portant désignation des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) du programme "AGIR POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE" pour l'année 2021 (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-06-03-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service circulation et sécurité routières / Unité
sécurité routière, transports et ingénierie de crise
Tél : 03 85 21 29 51
ddt-srtic@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° portant désignation des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) du programme « AGIR POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » pour l'année 2021

Vu la décision du comité interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière,

Vu la lettre du délégué interministériel à la sécurité routière aux préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment du programme « Agir pour la sécurité routière », fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-08-24-021 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-08-31-001 du 31 août 2020 portant subdélégation de signature à ses collaborateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-12-07-002 du 07 décembre 2020 portant désignation des intervenants départementaux de la sécurité routière pour l'année 2021,

Sur proposition du chef de projet sécurité routière et du coordinateur sécurité routière,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°71-2020-12-07-002 du 07 décembre 2020 est complété.

Article 2 : Pour l'année 2021, la personne dont le nom suit est nommée intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) et participera à ce titre à des actions concrètes de prévention, ciblées sur les enjeux spécifiques du département et proposées par la préfecture, en partenariat avec des tiers :

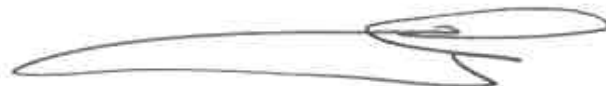
Lionel VAISON	Né le 06/09/1976 à Le Creusot (71)	Enseignant de la conduite	12 rue de Bourgogne 71670 Le Breuil
----------------------	---	---------------------------	--

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le chef de projet sécurité routière et le coordinateur sécurité routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Mâcon,
le... **3 JUIN 2021**

Le préfet
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental,
pour le directeur départemental
le chef du service circulation et
sécurité routières



Marc Comairas